

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 28 juin 2022

N° VA_DEL2022_123

Objet : Projet de solidarité Kwata-Guyane - lutte contre le décrochage scolaire

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sylvain ESTAGER, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Nelly BOYAVAL, Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, André LAURENT, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Catherine BOUTTÉ, Dominique GUERIN étant excusés.

La Ville de Villeneuve d'Ascq, par le biais de son service Prévention de la délinquance-Promotion de la santé dans le cadre de sa politique de prévention encourage et favorise les initiatives visant à soutenir les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire (décrocheurs scolaires).

Le projet de solidarité « **KWATA - GUYANE** » a pour but de faire entrer les élèves dans une dynamique nouvelle grâce à l'analyse qu'ils font de l'expérience menée hors contexte des apprentissages classiques. Cela les aide à redonner du sens aux enseignements mais aussi à changer leur regard sur eux-mêmes et sur l'école. Les objectifs posés par le projet sont inscrits dans une démarche éducative ayant pour but une ouverture sur l'autre et sur le monde qui nous entoure. Cette démarche permet d'accompagner chacun dans ses questionnements et son engagement citoyen et solidaire.

En partenariat avec l'association KWATA situé à CAYENNE (Guyane française), le projet a pour but de sensibiliser les élèves à la protection de la faune locale et de manière plus large de participer à la protection de l'environnement par le biais de la mise en place d'une action solidaire sur le site historique de Vidal-Montdélise qui témoigne de la période colonialiste.

4 élèves de quatrième et de troisième du collège Camille Claudel de Villeneuve d'Ascq, constitués en junior association « Libert'Ado », participeront à une action

solidaire sur la commune de CAYENNE (Guyane Française) du **24 octobre au 02 novembre 2022** et seront accompagnés par deux adultes (un éducateur spécialisé du service prévention et l'infirmière du collège Camille Claudel).

À cet effet, la Ville a décidé de soutenir ce projet de solidarité. Une subvention de 4500 euros a été inscrit au budget primitif. Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 13 950 euros.

Le règlement sera effectué en une seule fois.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association ci-nommée Libert'Ado, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 14 juin 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'attribuer une subvention de 4 500 € à la junior association Libert'Ado ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe avec la junior association Libert'Ado.**

Imputation comptable : 6574 522 4270

Politique publique (domaine-action-activité) : 07.1.1 Prévention délinquance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 1 juillet 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220628-188667-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 30 juin 2022

CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE PROJET DE SOLIDARITE ET ENVIRONNEMENTAL KWATA-GUYANE

Entre les soussignés :

La Ville de Villeneuve d'Ascq, sise place Salvador Allende, représentée par son Maire, **Monsieur Gérard CAUDRON**, en vertu de la délibération n° VA_DEL2021_ du conseil municipal du, d'une part.

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et,

La junior association Libert'Ado, sise au 22 rue des Marchenelles à VILLENEUVE D'ASCQ (adresse du Collège Camille Claudel), représenté par ses membres dirigeants, **Monsieur Arthur ALDERWEIRELT et Monsieur Djaly BA**, d'autre part.

Ci-après dénommé « Libert'Ado »,

Préambule

La Ville, par le biais de son service prévention-promotion de la santé dans le cadre de sa politique de prévention encourage et favorise les initiatives visant à soutenir les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire notamment pour les élèves dit « décrocheurs scolaires ».

Pour certains élèves, le collège n'est pas pleinement un lieu de réussite. En se plaçant dans une logique de remise en confiance et de remobilisation de ces collégiens, les acteurs du territoire participant activement depuis des années aux actions éducatives de prévention en lien avec le corps professoral, ont souhaité proposer un dispositif innovant pour accompagner et soutenir la scolarité des élèves en difficulté.

Pilier de l'éducation à la citoyenneté, la solidarité est un formidable levier d'insertion. Elle prépare notamment les jeunes générations à œuvrer pour un changement social et la construction d'un monde plus juste, inclusif et solidaire.

Dans cette perspective, le projet de solidaire et environnemental « KWATA - GUYANE » se propose d’emmener des élèves dans une dynamique nouvelle grâce à l’analyse qu’ils font de l’expérience menée hors contexte des apprentissages classiques.

Ainsi, l’objectif prioritaire de ce projet est inscrit dans une démarche éducative par une ouverture sur l’autre et sur le monde qui entoure ces jeunes afin de redonner du sens aux enseignements et à changer leur regard sur eux-mêmes et sur l’école. Cette démarche permet d’accompagner chaque élève dans ses questionnements et son engagement citoyen et solidaire.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les engagements des deux parties dans le cadre du projet de solidarité mis en œuvre au sein du collège Camille Claudel de Villeneuve d’Ascq par 4 élèves de quatrième et de troisième, constitués en junior association « **Libert’Ado** » en partenariat avec l’association KWATA à une action solidaire sur la commune de CAYENNE (Guyane Française) du **24 octobre au 02 novembre 2022**.

Article 2 - Objectifs pédagogiques du projet

Dans un contexte sanitaire et social particulier, le nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire est en augmentation. Aussi, en partenariat avec les acteurs du territoire qui participent activement et depuis des années aux actions éducatives de prévention (Educateur municipal, animateur socio-culturel associatif), il a été proposé à certains élèves en difficulté scolaire la mise en place d’un projet de solidarité.

La pédagogie par le projet permet de répondre aux besoins des élèves, La mise en œuvre totale d’un projet de solidarité leur donne la possibilité d’entrer dans une dynamique nouvelle grâce à l’analyse qu’ils font de l’expérience menée hors du collège. Il s’agit de s’appuyer sur le développement de leurs potentialités et l’expression de leurs intérêts dans le cadre d’un accompagnement personnalisé en se plaçant dans une logique de remise en confiance et de re-motivation.

Durant les périodes de mise en œuvre du projet, les élèves continuent à construire des savoirs et travaillent sur des compétences transversales. Les acquis, qu’ils peuvent potentiellement retirer de ces périodes, sont nombreux et relèvent de différentes disciplines et compétences. Cela les aide à redonner du sens aux enseignements mais aussi à changer leur regard sur eux-mêmes et sur l’école. Ainsi, ils participeront à la mise en œuvre complète d’un projet innovant, riche et ambitieux qui leur permettra de mettre en avant tout leur potentiel.

La constitution d’une junior association, la recherche de partenaires, les entretiens avec les différents acteurs du projet, la rédaction de compte rendus de réunions, ou encore la création d’actions de financement, sont autant de façons de travailler la maîtrise de la langue et des écrits. De la même manière, la réalisation ou la lecture d’un planning, de tableaux, de cartes, la tenue d’un budget contribuent à la construction de notions de mathématiques. Découvrir une autre région, un autre territoire, permet de s’intéresser à sa géographie et à son histoire.

Article 3- Présentation de la junior association « Libert’Ado »

Une Junior Association est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgé-e-s de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative.

Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif :

- Une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineur.e.s
- La possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire.
- Un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils ou elles entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire, les réseaux des membres fondateurs à leur disposition.

Pour créer une Junior Association, plusieurs critères liés au fonctionnement du dispositif comme aux valeurs du Réseau national des Juniors Associations sont à respecter :

- Composer un groupe d'au moins deux jeunes mineur.e.s, sans aucune autre limite de nombre
- Désigner au minimum deux représentantes, obligatoirement mineur.e.s à la date de l'habilitation
- S'acquitter d'une cotisation de 15 € par an pour rejoindre le RNJA et participer à son action
- Le projet doit être porté par les jeunes
- Le fonctionnement de la Junior Association doit être démocratique.

Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parents, adultes, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association.

Ainsi, les collégiens participants à ce projet de solidarité se sont constitués en Junior association, dénommée « **Libert'Ado** ».

La commission d'habilitation du réseau national des Juniors Association a décidé l'habilitation de la **Junior Association Libert'Ado** le 06 avril 2022 sise au 22 rue des Marchenelles à Villeneuve d'Ascq (59650) sous le numéro : **8824 247 059 04 22**.

Article 4- Présentation de l'association KWATA et activités lors du séjour.

L'association KWATA est une association guyanaise d'étude et de protection de la nature, créée en 1994, agréée par le Ministère de l'Environnement. Cette structure est membre de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN) et du comité français de l'Union Mondiale pour la Nature. Elle rassemble tous ceux qui sont sensibilisés à la richesse et à la fragilité du patrimoine guyanais. Tous les programmes sont développés en gardant une démarche pragmatique, proche des besoins concrets des décideurs locaux, des gestionnaires des espaces naturels, des utilisateurs du milieu, et du public guyanais.

Les principales actions de l'association s'organisent en 5 points :

- La gestion des ressources naturelles.
- Les programmes de conservation des espèces menacées.
- L'expertise écologique et environnementale.
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement.
- La gestion d'un site naturel.

La concrétisation du projet mènera donc les jeunes à Cayenne en Guyane française afin de mettre en œuvre une action solidaire durant les vacances de la Toussaint 2022.

L'association KWATA a proposé de **participer à la revalorisation du site historique de Vidal-Montdélise qui témoigne de la période colonialiste** (travail sur le devoir de mémoire en continuité avec le projet de solidarité internationale « Ouidah » au Bénin en 2018).

Il a donc été convenu que les élèves lors de ce séjour s'investiront de la façon suivante :

- Participer à la revalorisation du site historique de Vidal-Montdélise
- Participer à des séances de sensibilisation à l'écologie avec l'association KWATA, par la mise en œuvre d'échantillonnages faunistiques sur la zone de Vidal-Montdélise (recensement des espèces endémiques).

Article 5 - Les participants au projet

Depuis septembre 2020, une dizaine d'élèves du collège Camille Claudel se sont investis dans ce projet solidaire et environnemental.

Le groupe compte aujourd'hui 4 collégiens (2 filles et 2 garçons) âgés de 15 à 16 ans qui partiront en Guyane lors des vacances de la Toussaint. Ils seront accompagnés par 2 adultes lors du séjour en Guyane.

Néanmoins, les 6 collégiens qui ne partiront pas, ont pu bénéficier des ateliers, ont participé aux actions d'autofinancement et ont contribué à la dynamique qui s'est installée autour du projet durant un an.

Les 2 accompagnateurs sont :

- Sonia HOUZE : Infirmière du collège Camille Claudel de VILLENEUVE D'ASCQ.
- Julien MINNE : Educateur spécialisé du Service Prévention de la Délinquance – Promotion de la Santé de la Ville.

Article 6 -Transport, hébergement, alimentation

Le transport est effectué par des compagnies agréées. Ces compagnies garantissent un service de qualité dans des conditions réglementaires conformes à la législation.

Les transferts (Collège-Aéroport / Aéroport-Centre de Lecture et d'Animation et inversement pour le retour) seront effectués en minibus et en train. Le voyage en avion se fera avec la société AIR France.

L'hébergement est prévu à la maison familiale CMCAS EDF située à 10 minutes en voiture du centre-ville de Cayenne. Le groupe sera accueilli en chambre double avec des lits simples, soit 1 chambre pour les 2 garçons et 1 chambre pour 2 filles. Les accompagnateurs seront accueillis en chambre simple, soit deux chambres. Les chambres sont toutes équipées d'une salle de bain et de toilettes.

Les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) seront pris majoritairement à la maison familiale du CMCAS EDF.

Article 7 - Montant de la subvention

Pour l'exercice 2022, la subvention financière de la Ville s'élève à **4500 euros** pour un budget global du projet d'un montant 13 950 €.

Article 8 - Assurances

Le Réseau National des Juniors Association (RNJA) établit le cadre juridique de la mise en œuvre du projet par les collégiens, notamment par la possibilité d'ouvrir des droits pour une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs.

Les participants de ce projet sont donc couverts par le régime d'assurance souscrit par le RNJA auprès de l'APAC.

Cette assurance est valable pour les 4 jeunes de la junior association Libert'Ado ainsi que pour les encadrants : Madame Sonia HOUZE et Monsieur Julien MINNE.

La Ville s'engage, quant à elle, à souscrire aux conditions d'assurance suivantes pour Monsieur Julien MINNE :

- Une assurance responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers du fait de Monsieur Julien MINNE.
- Une assurance maladie et dommages corporels pour les accidents subis par Monsieur Julien MINNE.
- Une assurance rapatriement en cas nécessité impérieuse pour Monsieur Julien MINNE.

Les membres de la junior association Libert'Ado devront impérativement fournir aux accompagnateurs une copie de l'attestation de l'assurance souscrite.

Article 9- Responsabilités

En terme de responsabilités lors du séjour en Guyane française mais également lors des temps de regroupement liés à la mise en place des actions d'autofinancement, la junior association Libert'Ado est l'entité de référence du projet. C'est elle qui porte le projet.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1384 du code civil, les enfants restent sous la responsabilité de leur représentants légaux qui devront répondre des actes de leurs enfants mineurs. Il est précisé que les enfants sont couverts par le régime d'assurances du Réseau National des Juniors Associations lors d'incident ou d'accident qui serait de leur fait ou qu'ils viendraient à subir.

Les adultes accompagnateurs ne pourront en aucun cas être tenu responsables des problèmes occasionnés par un jeune qui ne respecterait pas les règles et lois.

Pour le séjour, les jeunes mineurs devront impérativement fournir au RNJA l'autorisation de sortie du territoire (AST – Cerfa n°15646) dûment remplie et signée par leurs représentants légaux. Les jeunes devront en permanence être en possession de ce document lors du séjour en Guyane. Les encadrants veilleront également à détenir une copie des autorisations parentales.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du séjour en Guyane c'est-à-dire du **24 octobre au 02 novembre 2022**. Toute modification de la présente convention donnera lieu à un avenant.

Article 11 -Litiges

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Article 12 - Résiliation

La présente convention est résiliable en cas de non-respect des obligations contractuelles par l'une des parties.

Par ailleurs, la Ville pourra résilier la présente convention en cas de force majeure et pour des raisons tant à l'intérêt général. Cette résiliation sera immédiate et prendra effet dès la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception la notifiant. Elle ne donnera lieu à aucun versement d'indemnités, sauf si la prestation a déjà commencé (il y aura versement d'une somme calculée au prorata de la prestation effectuée).

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour la junior association « Libert'Ado »,
Les membres représentants

Djaly Ba

Arthur ALDERWEIRELT

Monsieur Le Maire

Gérard CAUDRON

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET KWATA PAR THEMATIQUE AU 07/06/2022

DEPENSES				RECETTES		
Nature	Px unitaire	Qté	Montant	Nature	En cours	Acquis
TRANSPORT	41,32%			SUBVENTIONS PUBLIQUES	64,52%	32,26%
Passeport adulte	86 €	0	0 €	Subvention Département	3 000 €	3 000 €
Passeport mineur de + de 15 ans	42 €	0	0 €	Subvention ville (Service vie associative et relations internationales)	1 500 €	1 500 €
Transport Lille - Aéroport Orly / Cayenne / Aéroport Orly - Lille (CF DEVIS)	771 €	6	4 626 €	Subvention ville (Service Prévention de la délinquance)	4 500 €	0 €
Déplacements sur place - Location de véhicule	910 €	1	910 €	Total Subventions publiques	9 000 €	4 500 €
Carburant véhicule location	228 €	1	228 €	DONS & SUBVENTIONS PRIVEES	14,62%	12,47%
Total Transport	5 764 €			Don de l'association Pas à Pas	640 €	640 €
BESOINS DE BASE	29,68%			Subvention Annappes Entraide	800 €	800 €
alimentation (Repas sur place : 50euros/pers/jr)	300 €	9	2 700 €	Subvention OMJC BPL (2 Bourses aux Projets Locaux)	600 €	300 €
Hébergement au CMCAS de Cayenne (CF DEVIS)	160 €	9	1 440 €	Total Dons & Subventions privées	2 040 €	1 740 €
Total Besoins de base	4 140 €			ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT	16,20%	8,51%
SANTE	2,42%			Tombola de Noël	320 €	320 €
Trousse de secours	50 €	1	50 €	Tartiflette à emporter (19/02/2021)	480 €	480 €
Spray anti-moustiques	10 €	6	60 €	Livraisons p'tit déjeuner à domicile	370 €	387 €
Vaccin Fièvre jaune (obligatoire)	38 €	6	228 €	Petit déjeuner maison des Aînés	240 €	0 €
Vaccin Hépatite A (conseillé)	0 €	6	0 €	Loto du 11 juin	850 €	0 €
Traitement antipaludique (selon la période et le lieu)	0 €	6	0 €	Total Actions d'autofinancement	2 260 €	1 187 €
Total Santé	338 €			FONDS PROPRES	4,66%	0,00%
ASSURANCE ET BANQUE	3,43%			Collège Camille Claudel	0 €	0 €
Ouverture de compte	15 €	1	15 €	Participation financière du groupe	650 €	0 €
Multirisques groupe	1 €	1	1 €	Total Fonds propres	650 €	0 €
Assurance séjour/voyage	77 €	6	462 €	VALORISATION	0,00%	0,00%
Total Assurance et banque	478 €			Matériel scolaire (Dons en nature)	0 €	0 €
COMMUNICATION	4,66%			Total Valorisation	0 €	0 €
Photos vidéos / Album photos	30 €	15	450 €			
Evènement de clôture	200 €	1	200 €			
Total Communication	650 €					
DIVERS	13,73%					
Junior Asso (cotisation)	15 €	1	15 €			
Budget autofinancement (loto, tombola, repas...)	950 €	1	950 €			
WE découverte de la Guyane	150 €	6	900 €			
Budget de fonctionnement	50 €	1	50 €			
Total Divers	1 915 €					
INVESTISSEMENTS	4,76%					
Matériel scolaire (Dons)			0 €			
Imprévus (5% du budget)			664 €			
Total Investissements	664 €					
TOTAL	13 950 €			TOTAL	13 950 €	7 427 €